

Cahier des charges du Gouvernement

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline et niveau de qualification :

Moniteur Educateur Tennis

Fédération Sportive ou Association désignée :

Association Francophone de Tennis

Version du 10/09/2015

Avalisée en Commission Pédagogique Mixte le / /

SERVICE FORMATION DE CADRES
ADEPS



INSTITUTION, ASSOCIATION,
FEDERATION ...DESIGNEE



TABLE DES MATIERES

A. DONNEES ADMINISTRATIVES DE L'AFT (OPERATEUR DE FORMATION)	4
1. Siège administratif	4
2. Siège sportif	4
3. Personne de contact chargée des formations de cadres	4
4. Date de réalisation du document	4
5. Date d'avalisation du document	4
B. INTRODUCTION GENERALE DE LA FORMATION	5
1. Préambule	5
2. Type de formation	5
3. Contexte et généralités	5
4. Explication du contenu du cahier des charges	6
5. Homologation et certification	6
C. REFERENTIEL "FONCTION ET COMPETENCES" : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES	7
1. Prérequis	7
2. Profil de fonction	7
3. Public cible	7
4. Cadre d'intervention	7
D. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION .	8
1. Ouverture d'une session	8
2. Etapes de la formation	8
3. Documents administratifs à fournir par le candidat au moment d l'inscription	9
4. Modalités d'inscription	9
5. Valorisation d'acquis d'expériences et/ou de formations, dispenses et équivalence	10
6. Rappel d'une disposition particulière de la formation "Moniteur Initiateur Tennis" : enchaînement avec la formation "Moniteur Educateur Tennis"	10
E. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES	11
1. Schéma de base d'organisation de la formation	11
2. Durée théorique de la formation	12
<i>Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif</i>	<i>14</i>
Module 1 : Notions de base du juge-arbitrage	14
Module 2 : Les compétitions internationales pour jeunes	16
<i>Thématique 2 : Didactique et méthodologie</i>	<i>19</i>
Module 1 : L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe	19
Module 2 : Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques ..	21
Module 3 : Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques	23
Module 4 : Stage didactique	25
<i>Thématique 3 : Facteurs déterminants de performance et de l'activité</i>	<i>27</i>
Module 1 : Analyse du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique	27
Module 2 : La tactique du double	30
Module 3 : Les bases de la préparation physique spécifique au tennis	32
Module 4 : Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	35
Module 5 : La détection du talent au tennis	37
Module 6 : Les outils de base de l'observation de la performance en compétition	39
<i>Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs</i>	<i>42</i>
Module 1 : Premiers soins. Réanimation cardio-respiratoire et défibrillation	42

Module 2 : La traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le terrain (première partie)	45
F. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.....	47
1. Présentation du stage.....	47
2. Echancier et conséquences d'un non-respect.....	48
3. Dossier de stage.....	49
4. Evaluation du stage	51
G. REFERENTIEL "EVALUATION" : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION.....	52
1. Répartition des points par thématiques	52
2. Champs, types, formes et pondération des évaluations	53
3. Chronologie, conditions d'accès et délais d'organisation des évaluations.....	53
4. Exigences des évaluations	54
5. Publicité des refus aux évaluations	58
6. Modalités lors d'absences, d'arrivées tardives ou de départs prématurés aux évaluations	58
7. Nombre de sessions d'évaluation.....	59
8. Accès aux évaluations	59
9. Modalités lors d'absences ou d'arrivées tardives aux modules de formation	60
10. Constitution du jury	61
11. Décisions et délibérations du jury d'évaluation.....	61
12. Motivation du résultat en délibération.....	61
13. Procédure de communication des résultats aux candidats	63
14. Recours et procédures	63
H. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger) VAE/VAF	65
I. REFERENTIEL "CERTIFICATION" : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE	66
J. ANNEXES	67

A. DONNEES ADMINISTRATIVES DE L'AFT (OPERATEUR DE FORMATION)

1. SIEGE ADMINISTRATIF

Chaussée de Marche 935 C (2ème étage)

5100 WIERDE

Tél. : 081/55.41.70

Fax : 081/55.41.79

E-mail : info@aftnet.be

2. SIEGE SPORTIF

Centre de formation A.F.T. "Armand CROMBEZ"

Centre A.D.E.P.S. "La Sapinette"

Avenue du Grand Large 4

7000 MONS

Tél. : 065/32.96.12

Fax : 065/32.96.19

E-mail : centre@aftnet.be

3. PERSONNE DE CONTACT CHARGEE DES FORMATIONS DE CADRES

Michaël DERMIENCE

Centre de formation A.F.T. "Armand CROMBEZ"

Centre A.D.E.P.S. "La Sapinette"

Avenue du Grand Large 4

7000 MONS

Tél. : 065/32.96.12

Fax : 065/32.96.19

E-mail : centre@aftnet.be

4. DATE DE REALISATION DU DOCUMENT

15 septembre 2015

5. DATE D'AVAILISATION DU DOCUMENT

B. INTRODUCTION GENERALE DE LA FORMATION

1. PREAMBULE

Ce cahier des charges est d'application pour les formations "Moniteur Educateur Tennis" pour les années 2015 et après. Ce cahier a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres régentée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette formation s'inscrit dans un processus global d'apprentissage et de consolidation des acquis que nous pouvons résumer par le tableau suivant.

Processus global d'apprentissage		Consolidation		
C.G. opérés par l'Adeps	Formation spécifique dispensée par tout opérateur			Recyclages Formations continues et complémentaires
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques	

La conception des résultats d'acquis d'apprentissage des unités d'enseignement (modules) qui composent ce niveau de qualification est centrée sur le public cible que l'on veut encadrer. *"En fonction de son niveau d'habilité du moment, de quoi le sportif a-t-il besoin pour être bien encadré ?"*. Cette question est la base de toutes les réflexions et des démarches qui ont guidé la réforme des formations.

2. TYPE DE FORMATION

Cette formation est essentiellement à vocation pédagogique. Elle fait donc référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus. Comme pour les autres niveaux de formation, afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), celle-ci est envisagée sous l'angle de plusieurs thématiques reprises ci-dessous. Ces thématiques sont celles des Cours Généraux :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

3. CONTEXTE ET GENERALITES

La formation spécifique proposée et mise en place veut répondre à plusieurs idées :

1. S'adapter aux prescrits européens qui visent à mettre en place un système permettant de décrire et de comparer les niveaux de qualification en tenant compte de toutes les filières de formation (apprentissage formel, non formel et informel). Les objectifs clairs de ces prescrits sont :
 - Permettre l'accumulation des résultats des acquis d'apprentissage obtenus dans des contextes différents ;

- Faciliter leur transfert d'un contexte vers un autre en vue de leur validation et de là, leur reconnaissance.
- 2. Etre en adéquation avec le cadre référentiel imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 3. Inscrire les formations et les titres décernés dans un cadre juridique ;
- 4. Répondre aux besoins et demandes des clubs et des régions qui composent le paysage tennistique francophone ;
- 5. Augmenter la pertinence et la qualité des niveaux de formation et des formateurs ;
- 6. Adapter les modes de diffusion, de présentation et d'organisation des différents modules à un public qui évolue ;
- 7. Servir de point d'ancrage à la labellisation des clubs.

4. EXPLICATION DU CONTENU DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est composé de huit chapitres.

Le premier chapitre concerne les données administratives et permet de disposer de toutes les informations pour contacter l'opérateur de la formation.

Le deuxième chapitre est le référentiel "Fonction et résultats d'acquis d'apprentissage" qui permet de tracer le profil de fonction, le public cible, les prérequis à la formation et les compétences développées dans cette formation.

Le troisième chapitre décrit toutes les modalités préalables à la formation, c'est-à-dire les modalités d'inscription, la charge théorique de travail et l'organisation de base de la formation.

Le quatrième chapitre concerne la description du programme et du contenu des cours et de leurs modalités d'organisation. Afin d'être en adéquation avec les prescrits européens expliqués précédemment, il y aura pour chaque unité d'enseignement :

- Une identification très précise ;
- Un référencement des résultats d'acquis d'apprentissage ;
- Une valorisation de la charge théorique de travail ;
- Une description des modalités d'évaluation (forme, type, ...) ;
- Une description de la méthodologie d'enseignement ;
- Une précision concernant les normes d'encadrement.

Le cinquième chapitre quant à lui décrit le programme, les modalités d'organisation et le contenu des stages.

Le sixième chapitre explique tous les détails concernant les évaluations.

Le septième chapitre donne toutes les précisions concernant les conditions de dispense et d'équivalence de diplômes.

Le dernier chapitre décrit les règles de certification.

5. HOMOLOGATION ET CERTIFICATION

Les brevets de "Moniteur Educateur Tennis" sont homologués et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces brevets sont effectifs après la réussite (ou la validation) des Cours Généraux et spécifiques à la discipline suivie (Tennis).

C. REFERENTIEL "FONCTION ET COMPETENCES" : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 1 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

1. PREREQUIS

- Etre diplômé "Moniteur Initiateur Tennis" (2013 et après) ou en cours d'homologation ;
- Fournir la preuve de réussite des Cours Généraux Adeps "Moniteur Sportif Educateur" ;
- Etre ou avoir été classé minimum B+2/6 en Messieurs et B-2/6 en Dames ;
- Etre en ordre d'affiliation dans un club AFT ou fournir une preuve de souscription à une assurance spécifique ;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension fédérale.

2. PROFIL DE FONCTION

- Fidéliser à la pratique du tennis ;
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage, la formation et le perfectionnement tennistique ;
- Former et consolider les habiletés motrices individuelles spécifiques au tennis ;
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux technico-tactiques ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tennis ;
- Evaluer le niveau des joueurs et détecter le talent ;
- Eduquer les joueurs et joueuses à la compétition ;
- Encadrer efficacement des joueurs ou joueuses en formation lors de compétitions ;
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif de joueur.

3. PUBLIC CIBLE

- Joueurs de tout âge capables de jouer en compétition ;
- Joueurs présentant un haut potentiel en cours de formation.

4. CADRE D'INTERVENTION

- Clubs et/ou écoles et/ou académies de tennis (stages ou cycle de cours) ;
- Programmes d'entraînements fédéraux (en club et/ou au centre de formation) ;
- Tournois régionaux ;
- Tournois nationaux ;
- Tournois internationaux pour jeunes.

D. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (les modalités d'organisation), 4 (les conditions d'accès) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

1. OUVERTURE D'UNE SESSION

- 8 inscrits minimum.
- 50 inscrits maximum. Priorité donnée aux 50 premières inscriptions (date d'envoi du dossier d'inscription et de réception du paiement).

2. ETAPES DE LA FORMATION

- ✓ Etape 1 : Cours théoriques et/ou pratiques (première partie)
 - ❖ Nombre de sessions : 1 session de 48h par année de formation
 - ❖ Lieu : déterminé par l'opérateur de la formation
 - ❖ Composition de la session : l'ensemble des modules à l'exception de :
 - CS 2.2.4 "Méthodologie de la formation complète. Aspects pratiques"
 - CS 2.2.5 "Stage"
- ✓ Etape 2 : Evaluation CS 2.3.1 "Analyse du mouvement et geste du tennis lié à la tactique" (évaluation des savoir-faire techniques)
 - Cf. chapitre "Evaluations"
- ✓ Etape 3 : Formation didactique. CS 2.2.4 "Méthodologie de la formation complète. Aspects pratiques"
 - ❖ Nombre de sessions : 1 session de 48h par année de formation
 - ❖ Lieu : déterminé par l'opérateur de la formation
- ✓ Etape 4 : Evaluation théorique écrite
 - ❖ Date : le premier jour de la formation didactique
 - ❖ Lieu déterminé par l'opérateur de la formation
 - ❖ Evaluation portant sur l'ensemble des modules à l'exception de :
 - CS 2.2.4 "Méthodologie de la formation complète. Aspects pratiques"
 - CS 2.2.5 "Stage"
- ✓ Etape 5 : Stage didactique (modalité expliquées dans le chapitre "stage")
 - ❖ Soit 120h en club
 - ❖ Soit 80h en club + 40h lors d'une semaine de formation didactique
- ✓ Etape 6 : Journée d'encadrement et de "scouting" en compétition
 - ❖ Date : à fixer par l'opérateur de la formation
 - ❖ Lors d'un tournoi AFT pour jeunes (Argayon, Saint-Trond, championnats de Belgique, ...)

3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT AU MOMENT D L'INSCRIPTION

- Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Copie de la carte d'affiliation fédérale de l'année de la formation.
 - Si pas affilié à un club AFT, fournir la preuve de la souscription à une assurance.
- Copie du diplôme d'animateur.
- Preuve du classement minimum requis.
 - Si classement étranger, fournir la preuve de l'équivalence de classement.
- Preuve de réussite de la formation "Moniteur Initiateur Tennis".
- Preuve de réussite des Cours Généraux "Moniteur Sportif Educateur"

4. MODALITES D'INSCRIPTION

➤ Procédure

✓ Préalable :

- ❖ L'inscription se fait en ligne via le site de l'AFT (www.aftnet.be). Le candidat doit faire parvenir tous les documents administratifs demandés au secrétariat du secteur de la Formation de cadres AFT, et ce avant la date butoir fixée.

✓ Définitive :

- ❖ Après acceptation de l'inscription et réception du paiement du droit d'inscription. Cela doit se faire avant la date butoir fixée.

➤ Droit d'inscription

- ✓ Un droit d'inscription raisonnable (en 2016, 400 euros) est exigé par l'AFT.
- ✓ Un deuxième droit est exigé pour les candidats qui réalisent le module CS 2.2.4 "Méthodologie de la formation complète. Aspects pratiques" en internat (frais d'hébergement).
- ✓ Le montant doit être versé (après acceptation de la candidature) sur le compte de l'opérateur avec en communication "Nom, prénom - Formation Educateur année".

➤ Remboursement éventuel

- ✓ Une demande de remboursement peut être exceptionnellement invoquée au maximum quinze jours avant le début de l'édition de la formation concernée. La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation. L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.
- ✓ Toute demande de remboursement de l'inscription ne peut être envisagée lorsque le délai des quinze jours avant le début de l'édition de la formation concernée est franchi.

5. VALORISATION D'ACQUIS D'EXPERIENCES ET/OU DE FORMATIONS, DISPENSES ET EQUIVALENCE

Le principe de la valorisation des acquis d'expériences et/ou de formations par d'autres filières est d'application pour ce niveau de qualification. Le demandeur doit envoyer, au minimum deux mois (soixante jours) avant le début du ou des module(s) concerné(s), le dossier ad hoc rempli "Demande de VAE", qu'il peut télécharger sur le site de l'opérateur de la formation www.aftnet.be. Aucun autre dossier que le dossier officiel ne peut être accepté. En fonction de son parcours, il peut obtenir des dispenses partielles ou totales.

6. RAPPEL D'UNE DISPOSITION PARTICULIÈRE DE LA FORMATION "MONITEUR INITIATEUR TENNIS" : ENCHAÎNEMENT AVEC LA FORMATION "MONITEUR EDUCATEUR TENNIS"

Candidat ayant été ou étant classé A : ce candidat peut réaliser les deux formations de front, mais en tenant compte des impératifs suivants :

- Respecter les conditions d'admission des deux niveaux de qualification au moment de l'inscription aux deux formations.
- Les cours théoriques et pratiques Initiateur doivent être suivis dans leur intégralité avant ceux de la formation Educateur.
- Le module CS.1.2.9 "Ateliers de formation pratique de l'initiation" doit être suivi et réussi dans son intégralité, avec un résultat de minimum 65 %, avant le module CS.2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspect pratiques" ;
- La réussite de la formation Educateur ne pourra pas être homologuée tant que la formation Initiateur n'est pas réussie dans son intégralité.
- Le fait de réaliser les deux niveaux de qualification de front ne modifie en rien les délais de clôture de chacun des deux niveaux de qualification. Aucun arrangement dans les plannings ne peut être mis en place par le secteur de la Formation de cadres AFT.

E. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

1. SCHEMA DE BASE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

➤ Organisation modulaire de la formation "Moniteur Educateur Tennis"

Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5	Thématique 6
<u>Cadre institutionnel et législatif</u>	<u>Didactique et méthodologie</u>	<u>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</u>	<u>Aspects sécuritaires et préventifs</u>	<u>Ethique et déontologie</u>	<u>Management</u>
<u>CG 2.1.1</u> Statut juridique des clubs et des fédérations	<u>CG 2.2.1</u> Intro à l'évaluation des facteurs de la performance	<u>CG 2.3.1</u> Définition des facteurs de la performance sportive	<u>CG 2.4.1</u> Les premiers soins et les suites à donner aux accidents "graves"	<u>CG 2.5.1</u> Attitude du cadre sportif face aux assuétudes	
<u>CG 2.1.2</u> Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	<u>CG 2.2.2</u> Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	<u>CG 2.3.2</u> Handicaps et pratiques sportives	<u>CG 2.4.2</u> Prévention des blessures du geste sportif		
<u>CG 2.1.3</u> Lutte contre le dopage (1/2 entre prévention et répression)	<u>CS 2.2.1</u> L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe	<u>CG 2.3.3</u> La "machine humaine" à l'effort	<u>CS 2.4.1</u> Les premiers soins : réanimation cardio-respiratoire et défibrillation		
<u>CS 2.1.1</u> Notions de base du juge-arbitrage	<u>CS 2.2.2</u> Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques	<u>CG 2.3.4</u> Intro à l'analyse du mouvement et du geste sportif	<u>CS 2.4.2</u> Traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le court (1^{ère} partie)		
<u>CS 2.1.2</u> Les compétitions internationales pour jeunes	<u>CS 2.2.3</u> Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques	<u>CG 2.3.5</u> Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive			
	<u>CS 2.2.4</u> Stage	<u>CS 2.3.1</u> Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique			
		<u>CS 2.3.2</u> La tactique du double			
		<u>CS 2.3.3</u> Les bases de la préparation physique spécifique au tennis			
		<u>CS 2.3.4</u> Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance au tennis			
		<u>CS 2.3.5</u> La détection du talent au tennis			
		<u>CS 2.3.6</u> Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis			
					<p>En clair, les modules de la 1^{ère} partie de la formation, à savoir les modules des cours généraux de l'Adeps</p> <p>En couleur, les modules de la 2^{ème} partie de la formation, à savoir les modules des cours spécifiques de l'AFT</p>

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique, afin de les adapter et de les améliorer continuellement pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats, ... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de la formation.

2. DUREE THEORIQUE DE LA FORMATION

La charge théorique de travail * totale, en présentiel (obligatoire) et en non présentiel est estimée à 300 heures (cf. Descriptif des modules de formation).

** La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux étudiants pour suivre toutes les activités d'apprentissage requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.*

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse)				
Nombre d'heures total	Nombre d'heures	Présentiel/Non présentiel	Type	Nombre d'heures
300:00:00	213:30:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	12:00:00
			Assister aux cours pratiques	36:00:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	126:00:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	10:00:00
			Se soumettre aux examens théoriques	3:45:00
	86:30:00	Non présentiel	Se soumettre aux examens pratiques	25:45:00
			Préparer des projets	20:00:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	0:00:00
			Produire / Finaliser des travaux	32:00:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	25:00:00
			Se préparer aux examens	9:30:00

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL / THEMATIQUE (Synthèse)			
THEMATIQUES	HEURES EN PRESENTIEL ET NON PRESENTIEL		TOTAUX
T1 : Cadre institutionnel et Législatif	Présentiel	03:30:00	07:30:00
	Non présentiel	04:00:00	
T2 : Didactique et Méthodologie	Présentiel	159:00:00	215:00:00
	Non présentiel	56:00:00	
T3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Présentiel	42:30:00	67:00:00
	Non présentiel	24:30:00	
T4 : Aspects sécuritaires et préventifs	Présentiel	08:30:00	10:30:00
	Non présentiel	02:00:00	

CURSUS DE FORMATION DU "MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR" : FORMER ET CONSOLIDER LES BASES DE LA PERFORMANCE
Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
Compétences spécifiques de la Thématique 1
<p>Etre capable de se référer au cadre francophone concernant l'organisation de compétition</p> <p>Etre capable de s'adapter aux règles des tournois en AFT</p> <p>Etre capable de se référer et maîtriser les rouages des différents circuits internationaux pour jeunes</p> <p>Etre capable de se diriger vers la bonne source d'information en termes de compétitions internationales pour jeunes</p>
Pondération de l'évaluation de la thématique 1 dans le cursus de formation "Moniteur Sportif Educateur" (%)
5
Nombre et intitulé des Modules / Unités d'enseignement identifiables
<ol style="list-style-type: none"> 1. Notions de base du juge-arbitrage 2. Les compétitions internationales pour jeunes

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Module 1 : Notions de base du juge-arbitrage

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Association Francophone de Tennis, Région Hainaut, Commission d'arbitrage

Résumé

Il est reconnu que la communication entre le juge-arbitre et le moniteur de tennis peut, dans certains cas, de façon regrettable, être quelque peu conflictuelle. Cela est souvent dû au fait que chacune des parties reste bloquée dans sa position et ne perçoit pas toujours la réalité de l'autre, qu'elle soit sportive ou administrative.

Le moniteur de tennis doit-il pour autant connaître toutes les règles maîtrisées par le juge-arbitre ?

La réponse est évidente. Nous n'irons pas jusque-là mais nous pensons qu'il est très important d'en connaître les bases afin de mettre un sens sur les décisions du juge-arbitre ou de défendre son joueur en cas de mauvaise application des règles du tournoi.

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" aura été initié aux bases et aux concepts du juge-arbitrage. En aucun cas, le moniteur ne pourra s'instituer "juge-arbitre officiel". Pour cela, il devra suivre et réussir la formation spécifique organisée par les différentes commissions d'arbitrage au niveau des régions.

Au terme de ce module, le candidat aura été sensibilisé aux :

- Différents rôles qu'un juge-arbitre doit endosser lors d'un tournoi ;
- Principes de base de l'élaboration d'un tirage au sort théorique d'un tableau d'une compétition en AFT ;
- Procédures standards de programmation, de communication entre le juge-arbitre et les joueurs ;
- Démarches administratives à effectuer pour organiser un tournoi en AFT, et ce avant, pendant et après la compétition concernée.

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé magistral
- Séance "questions-réponses"

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : écrite
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 25 pts sur les 50, soit 50 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoirs, des connaissances : 25 pts sur 400, soit 6.25 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 25 pts sur 1000, soit 2.5 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 2h00 de cours théoriques
 - 0h15 d'examen théorique écrit
- En non présentiel :
 - 2h00 d'étude indépendante et personnelle

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats
- 1 ordinateur et un rétroprojecteur
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission d'arbitrage de l'AFT et par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme de juge-arbitre ;
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du juge-arbitrage ;
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

- Juge-arbitre régional

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Module 2 : Les compétitions internationales pour jeunes

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

La compétition joue un rôle clé à plusieurs moments dans la formation du joueur. Celle-ci doit être intégrée progressivement tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il est donc important de connaître les différents circuits afin de pouvoir faire évoluer son joueur dans de bonnes conditions qui vont favoriser son développement à long terme.

Au niveau international, Il est intéressant également de comprendre le fonctionnement des circuits, afin de pouvoir cibler les bons tournois et mener une stratégie qui permet d'avoir accès à certains tournois et de trouver le bon compromis (adapté à l'âge du joueur) entre recherche de résultats, recherche d'expérience en compétition et recherche de développement de tous les facteurs déterminants de l'activité et de la performance.

Le paramètre financier est également un paramètre que l'on ne peut pas négliger actuellement. Il est donc indispensable pour un moniteur de trouver des stratégies pour limiter les frais engendrés par ce genre de tournoi.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" sera capable de se diriger vers les bonnes sources d'information, afin d'obtenir les renseignements utiles pour réaliser la planification d'un joueur. Il sera également capable d'utiliser le système de calcul de points des différents circuits nationaux et internationaux, afin de mettre son ou ses joueurs dans les meilleures conditions d'apprentissage et de recherche progressive de performance.

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé magistral
- Séance "questions-réponses"

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : écrite
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 25 pts sur les 50, soit 50 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoirs, des connaissances : 25 pts sur 400, soit 6.25 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 25 pts sur 1000, soit 2.5 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 1h00 de cours théoriques
 - 0h15 d'examen théorique écrit
- En non présentiel :
 - 1h00 d'étude indépendante et personnelle

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats
- 1 ordinateur et le matériel complet de projection
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum ;
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine des compétitions jeunes aux niveaux national et international ;
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

CURSUS DE FORMATION DU "MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR" : FORMER ET CONSOLIDER LES BASES DE LA PERFORMANCE
Thématique 2 : Didactique et Méthodologie
Compétences spécifiques de la Thématique 2
<p>Coordonner l'ensemble des intervenants sportifs ponctuels</p> <p>Adapter ses actes de moniteur en fonction du public lors des entraînements et du suivi en compétition</p> <p>Adapter au niveau d'habileté des joueurs les notions méthodologiques de la formation Initiateur Tennis</p> <p>Comprendre et utiliser efficacement les principes technico-tactiques évolutifs</p> <p>Maîtriser les outils méthodologiques qui permettent de faire vivre la méthode menant les joueurs de l'apprentissage des effets jusqu'à leur formation technico-tactique complète</p>
Pondération de l'évaluation de la thématique 2 dans le cursus de formation "Moniteur Sportif Educateur" (%)
50
Nombre et intitulé des Modules / Unités d'enseignement identifiables
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe 2. Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques 3. Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques 4. Stage didactique

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Module 1 : L'encadrement des joueurs et joueuses et le travail en équipe

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

Le contenu de ce module s'inspire du module CG.2.1.1. "Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance". Il n'y a pas que l'aspect technique qui est important dans la formation d'un joueur. En effet, il est essentiel de pouvoir avoir une vue d'ensemble sur les autres paramètres que sont entre autres le physique, la tactique, l'aspect psycho-émotionnel, ... qui est lié de près ou de loin à l'aspect relationnel entre le "Moniteur Educateur Tennis" et son ou ses joueurs ou joueuses.

Le "Moniteur Educateur Tennis" doit-il donc être un spécialiste de tous les domaines concernés ?

Bien entendu que non. Par contre, celui-ci doit bien se rendre compte qu'il est l'élément régulateur dans le projet du joueur qu'il a sous sa responsabilité. Il a donc un rôle clé. Il faudra dès lors être attentif à être équitable dans le développement de tous les paramètres indispensables à la bonne évolution de l'individu. Il faudra éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour bénéficier de leurs expériences et compétences dans un domaine ciblé. Il sera donc question de coordonner les différents intervenants, et ce toujours dans l'intérêt premier du ou des joueurs.

En fonction du niveau de ces derniers, le "Moniteur Educateur Tennis" sera éventuellement amené à voyager avec eux lors de compétitions nationales voire internationales. Il est donc important de savoir ce qu'il y a lieu de faire lorsque l'on voyage, tant avant, pendant qu'après la compétition, et aussi bien d'un point de vue organisationnel que sportif.

Comment encadrer les joueuses compétitrices ? Doit-on s'y prendre de la même façon avec une fille qu'avec un garçon ? Poser la question est y répondre ...

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" sera capable de coordonner l'ensemble des intervenants ponctuels et de réguler leurs interventions respectives. Il pourra également adapter ses actes de moniteur en fonction du public sous sa responsabilité, et ce tant sur la forme que sur le contenu.

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé magistral
- Séance "questions-réponses"

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : écrite
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 50 pts sur les 500, soit 10 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoirs, des connaissances : 50 pts sur 400, soit 12.50 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 50 pts sur 1000, soit 5 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 1h00 de cours théoriques
 - 0h15 d'examen théorique écrit
- En non présentiel :
 - 2h00 d'étude indépendante et personnelle

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats
- 1 ordinateur et le matériel complet de projection
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme d'expert pédagogique AFT *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des joueurs de tennis
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Module 2 : Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

Ce module est une suite du module CS.1.2.8 "Méthodologie de l'initiation" et fait le lien avec le module CG.2.2.2. "Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif". Il est donc question de faire évoluer la méthodologie de base, car la dimension qu'apporte le niveau de jeu des joueurs est évidente. La méthode est plus que jamais basée sur l'échange. Il sera vu dans ce module, comment "jouer" de façon à s'adapter au public, avec les outils comme l'échelle de distribution, le principe de fermeture-ouverture, ...

Ce module a pour but essentiel de guider l'enseignant dans sa démarche pédagogique en l'aidant à choisir chronologiquement, mais surtout en fonction du développement des "savoir-faire moteurs", les situations de jeu pour faire progresser techniquement les joueurs dont il a la charge. Toute cette réflexion est basée sur l'évolution tactique évidente en tenant compte de l'accentuation des effets, en tenant compte non seulement des moyens techniques mais également du développement morphologique et des qualités physiques des joueurs.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" sera capable de comprendre comment faire évoluer les notions de base apprises lors de la formation "Moniteur Initiateur Tennis", en utilisant l'outil de "Principes technico-tactiques évolutifs". Ces notions théoriques seront mises en application dans le module "Ateliers de formation pratiques".

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé magistral
- Ateliers interactifs
- Séance "questions-réponses"

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : écrite
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 50 pts sur les 500, soit 10 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoirs, des connaissances : 50 pts sur 400, soit 12.50 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 50 pts sur 1000, soit 5 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 3h00 de cours théoriques
 - 0h45 d'examen théorique écrit
- En non présentiel :
 - 4h00 d'étude indépendante et personnelle

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats
- Flipchart et feutres de couleurs
- 1 ordinateur et le matériel complet de projection
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme d'expert pédagogique AFT *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Module 3 : Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

Ce module est la mise en application pratique du module CS 2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques". Pendant une semaine, les candidats sont mis en situation réelle avec des joueurs dont les caractéristiques correspondent aux différents publics cibles qu'un "Moniteur Educateur Tennis" doit rencontrer. Lors de ces ateliers, le candidat est tantôt observateur tantôt acteur. L'objectif de ce module est de présenter et/ou de faire vivre une multitude de situations "enrichies" différentes, afin de les analyser et d'adapter ses actes d'éducateur à la réalité rencontrée.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation, le candidat maîtrisera les différents outils méthodologiques qui permettent de faire vivre la méthode de formation, menant les joueurs de l'apprentissage des effets jusqu'à la formation technico-tactique complète.

Méthodologie et type d'enseignement

- Mise en situation
- Observation et analyse de séquences

Supports de cours

- Prise de notes personnelles
- Grilles d'observation de compétences

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Format papier distribué en début de module

Modalités d'évaluation

- Champs : savoir-faire didactiques
- Type : permanente et sommative
- Forme : pratique
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 200 pts sur les 500, soit 40 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoir-faire didactiques : 200 pts sur 500, soit 40 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 200 pts sur 1000, soit 20 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 24h00 d'exercices de mise en situation réelle
 - 15h00 d'observation et d'analyse de séquences
 - 6h00 d'examens pratiques
- En non présentiel :
 - 10h00 de préparation des séquences

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 6 candidats
- Paniers de balles (dures, mid, molles)
- Package complet de matériel didactique
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme d'expert pédagogique AFT *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Module 4 : Stage didactique

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Cf. Chapitre "Description du programme des contenus des stages didactiques ou pédagogiques"

CURSUS DE FORMATION DU "MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR" : FORMER ET CONSOLIDER LES BASES DE LA PERFORMANCE
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
Compétences spécifiques de la Thématique 3
<p>Connaître, expliquer et démontrer les éléments technico-tactiques à enseigner pour les coups à effet Distribuer la balle de façon adaptée pour l'apprentissage des effets tant à l'échange qu'au panier Enseigner les éléments tactiques de base du jeu de double Etre capable de mettre en place les fondamentaux athlétiques, les premières notions de renforcement musculaire, d'endurance, d'étirements et de vitesse Implémenter des outils et des techniques de base de la préparation psychologique spécifiques au tennis Utiliser les outils de détection Utiliser les grilles d'observation de la performance en compétition comme support à l'auto analyse du joueur</p>
Pondération de l'évaluation de la thématique 3 dans le cursus de formation "Moniteur Sportif Educateur" (%)
40
Nombre et intitulé des Modules / Unités d'enseignement identifiables
<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique 2. La tactique du double 3. Les bases de la préparation physique spécifique 4. Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive 5. La détection du talent au tennis 6. Les outils de base de l'observation de la performance en compétition

Thématique 3 : Facteurs déterminants de performance et de l'activité

Module 1 : Analyse du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

Ce module est une suite évidente du module des Cours Généraux CG 2.3.4 "Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif". Une partie du résumé de ce module nous dit :

"Au terme de ce module, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" devra donc appréhender et connaître, entre autres, les différents plans de l'espace, les repères anatomiques de base, les mouvements permis par les différentes articulations, les types de contractions musculaires et les facteurs limitant le mouvement.

Ce module devra être approfondi dans le cadre des cours spécifiques de chaque discipline sportive, notamment par l'analyse précise de la/des technique(s) de la discipline en question, mais aussi par des exercices pratiques d'intégration de ces éléments dans les interventions du moniteur sportif sur le terrain."

L'intérêt des moniteurs de tennis pour l'analyse du mouvement, pour l'analyse des gestes techniques, est un fait avéré. Cet intérêt est justifié par le fait que l'activité tennis a une forte connotation technique. La nécessité d'enseigner, d'apprendre, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes, revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures. A ce sujet, ce module de formation trouvera un prolongement dans le module CS 2.4.2 "Traumatologie du tennis. Entre prévention et premiers soins sur le court".

Le contenu de formation dont question dans ce module aborde les éléments techniques qui permettent d'imprégner la balle d'effet de slice ou de lift. Il y a, dans chaque considération technique, un lien avec la réalité tactique. Chaque coup sera donc analysé en fonction de son contexte tactique.

Ce module permet également au candidat de développer les compétences qui permettent de distribuer la balle au joueur tantôt à l'échange, tantôt au panier.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation, le candidat maîtrisera les éléments technico-tactiques à enseigner aux joueurs pour les coups à effets. Il sera également capable de distribuer la balle avec de l'effet pour favoriser l'apprentissage de ses joueurs, d'expliquer et de démontrer ces éléments.

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé magistral
- Cours pratique
- Interactivité

Supports de cours

- Syllabus
- Grilles d'observation de compétences
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

Evaluation en deux parties :

- 1^è partie : 100 points
 - Champs : savoir-faire techniques
 - Type : sommative
 - Forme : pratique
- 2^è partie : 100 points
 - Champs : savoirs, connaissances
 - Type : sommative
 - Forme : écrite
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 200 pts sur les 400, soit 50 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoir-faire techniques : 100 pts sur 100, soit 100 %
 - Par rapport au champ des savoirs, connaissances : 100 pts sur 400, soit 25 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 200 pts sur 1000, soit 20 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 15h00 de théorie et de pratique
 - 1h00 d'examen théorique écrit
 - 1h30 d'examen pratique
- En non présentiel :
 - 6h00 de préparation à l'examen pratique
 - 4h00 d'étude indépendante personnelle

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 8 candidats
- Paniers de balles (dures, mid, molles)
- Package complet de matériel didactique
- Ordinateur et matériel de projection
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme d'expert pédagogique AFT *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 3 : Facteurs déterminants de performance et de l'activité

Module 2 : La tactique du double

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

Le jeu de double est un jeu indispensable pour le développement des habilités des joueurs. En effet, il permet de développer un jeu orienté vers l'avant et de développer des schémas de jeu offensifs. Les jeunes adorent jouer en double car c'est le moyen de montrer leur esprit d'équipe et de jouer avec moins de pression qu'en simple.

Il est donc question dans ce module d'expliquer et de faire vivre sur le terrain les principes tactiques de base du jeu spécifique au double. L'idée est de donner des outils aux candidats "Moniteur Educateur Tennis" afin de pouvoir mettre leurs joueurs dans des situations adaptées.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de ce module, le candidat sera capable d'enseigner les éléments tactiques de base du double à ses joueurs.

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé magistral
- Mise en situation pratique

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : théorique écrite
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 50 pts sur les 400, soit 12.50 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoirs : 50 pts sur 400, soit 12.50 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 50 pts sur 1000, soit 5 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 2h00 de cours pratique
 - 0h30 d'examen théorique écrit
- En non présentiel :
 - 2h00 d'étude indépendante et personnelle

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 8 candidats
- Paniers de balles (dures, mid, molles)
- Package complet de matériel didactique
- Ordinateur et matériel de projection
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme d'expert pédagogique AFT *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 3 : Facteurs déterminants de performance et de l'activité

Module 3 : Les bases de la préparation physique spécifique au tennis

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Fabien BERTRAND, Association Francophone de Tennis, Service "Préparation physique"
fabien.bertrand@aftnet.be

Résumé

Lorsqu'un joueur possède tous les coups de base du tennis, il peut alors développer son propre style de jeu en fonction de ses points forts, de ses points faibles, de son tempérament, ... et aller vers le haut niveau.

Au niveau de la préparation physique, il en va de même. Lorsqu'un joueur maîtrise les techniques de base telles que les fondamentaux athlétiques, les premières notions de renforcement musculaire, d'endurance, d'étirements et de vitesse, l'entraîneur peut individualiser son entraînement en fonction des différents facteurs. Le but principal de la préparation physique individualisée est d'amener le joueur à améliorer son niveau de jeu par une hyper-sollicitation et une surcharge adaptée à ses caractéristiques. La recherche du haut niveau ne doit pas négliger le maintien des exercices d'Education Athlétique (technique de course, de sauts, placements, ...) et de compensation dans l'entraînement du joueur. Il est donc indispensable de faire précéder cet entraînement physique individualisé par une éducation méticuleuse. Le rôle du "Moniteur Educateur Tennis" sera de bien veiller à la mise en place des bases de cette préparation physique. Il ne sera en aucun cas un préparateur physique à part entière.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique et d'un module pratique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" sera capable de mettre en place les fondamentaux athlétiques, les premières notions de renforcement musculaire, d'endurance, d'étirements et de vitesse.

Méthodologie et type d'enseignement

- Cours pratique
- Mise en situation

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

Evaluation en deux parties :

- 1^{ère} partie : 50 points
 - Champs : savoirs, connaissances
 - Type : sommative
 - Forme : écrite
- 2^e partie : 50 points
 - Champs : savoir-faire didactiques
 - Type : sommative
 - Forme : pratique
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 100 pts sur les 400, soit 25 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoir-faire didactiques : 50 pts sur 500, soit 10 %
 - Par rapport au champ des savoirs, connaissances : 100 pts sur 400, soit 25 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 100 pts sur 1000, soit 10 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 8h00 de cours pratiques
 - 0h30 d'examen écrit
 - 3h00 d'examen pratique
- En non présentiel :
 - 2h00 de préparation des leçons
 - 5h00 d'étude indépendante et personnelle
 - 3h30 de préparation à l'examen pratique

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats ;
- Salle de fitness / terrains de tennis
- Matériel didactique (cônes, plots, échelle, haltères, ...)

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- A minima, être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique en sciences de la motricité ou en kinésithérapie, *et/ou*

Qualifications complémentaires : être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" et/ou du diplôme d'expert pédagogique AFT

- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation physique
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 3 : Facteurs déterminants de performance et de l'activité

Module 4 : Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive

Philippe GODIN, Université Catholique de Louvain (UCL), Société Belge Francophone
Psychologie du Sport (SBFPS)
philippe.godin@uclouvain.be

Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration Générale d'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport, Direction Générale du Sport (Adeps), Service "Formation de cadres sportifs"
adepts.formatiodecadres@cfwb.be

Résumé

Il est reconnu que beaucoup trop peu de temps et trop peu de moyens sont consacrés à la "préparation psychologique" ("préparation mentale"), à la "gestion psycho-émotionnelle", pourtant reconnus comme facteurs clés de l'apprentissage/entraînement et de la performance sportive. La majorité des sportifs et des entraîneurs qui connaissent le succès affirment qu'une "préparation mentale" intentionnelle et planifiée est déterminante dans leurs résultats.

Le moniteur sportif (au sens large du terme) est-il un psychologue ?

La réponse est claire, sans ambiguïté, non. Mais le moniteur sportif, pour être efficace, a besoin non seulement de compétences techniques, tactiques, physiques mais aussi de compétences humaines, relationnelles, de qualités d'empathie, de leadership, ... Ces qualités sont liées à des dimensions psychologiques de la personne, de la relation, de l'apprentissage/entraînement, de la performance, ...

Au terme de cette unité de formation composée d'un module théorique et d'un module pratique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" aura été initié aux bases et aux concepts des grands secteurs de la "science psychologique". En aucun cas, le moniteur sportif ne pourra s'instituer "psychologue".

Ce module de **formation pratique** dispensé dans le cadre des cours spécifiques de chaque discipline se veut être une initiation aux principaux outils et techniques de base de "préparation psychologique", qui permettent d'améliorer directement l'efficacité de la performance sportive.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de ce module, le candidat aura vécu concrètement une première approche, des exercices pratiques d'implémentation d'outils et de techniques de base de préparation psychologique (centrés sur la respiration et la gestion du tonus musculaire au niveau MSEd) dans le cadre de sa discipline. Ce module sera complété et davantage développé au cours de la formation "Moniteur Educateur Tennis".

Méthodologie et type d'enseignement

- Mise en situation
- Exercices pratiques participatifs
- Séance "questions-réponses"

Supports de cours

- Syllabus
- Vidéos
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation

- Pas d'évaluation ! Module informatif à présence obligatoire.

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 4h00 de cours pratiques et rappels des notions théoriques abordées dans le module "Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive" des cours généraux du niveau "Moniteur Sportif Educateur"

Normes d'encadrement et de matériel

- La formation peut être mutualisée par famille disciplinaire (sports collectifs, sports de combat, sports d'endurance, ...)
- 1 formateur pour maximum 15 candidats
- Petit tapis de gym individuel
- Espace de cours pour disposer au sol des tapis de gym individuel (le module devra être dispensé dans un environnement calme et peu bruyant)
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils devront être agréés par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre psychologue du Sport, *et/ou*
- Etre détenteur du certificat universitaire "psychologie de la performance sportive" ou équivalent agréé, *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation psychologique à la performance sportive
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 3 : Facteurs déterminants de performance et de l'activité

Module 5 : La détection du talent au tennis

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

Nous traitons dans ce module la notion de détection et de l'évaluation du talent. Le moniteur peut avoir à sa charge un certain nombre de joueurs. Il lui appartiendra donc de connaître la motivation de chacun, mais aussi de détecter au moment opportun le potentiel de chacun afin de découvrir les champions de demain et de mettre en place à temps les moyens pour optimiser les ressources du joueur/de la joueuse.

Comment cibler le moment opportun ?

La notion d'évaluation, de détection permet aussi au moniteur de réaliser des groupes de niveau et de programmer les objectifs correspondant à leurs besoins.

Il faut pour cela tenir compte de beaucoup de paramètres comme l'âge biologique, la vitesse de maturation du système neuromusculaire ou psychologique, ... Nous tentons donc dans ce module de présenter un système qui permettrait de faire émerger les différents paramètres indispensables à l'accès de l'excellence sportive.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de ce module, le candidat sera capable d'utiliser les outils de détection.

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé magistral
- Activités interactives

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Pas d'évaluation

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 2h00 de cours théoriques et interactifs

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats
- Flipchart et feutres de couleurs
- 1 ordinateur et le matériel complet de projection
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme d'expert pédagogique AFT *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

Thématique 3 : Facteurs déterminants de performance et de l'activité

Module 6 : Les outils de base de l'observation de la performance en compétition

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Résumé

Pour évaluer la prestation d'un match, le bilan statistique s'avère un outil intéressant, complémentaire de l'échange entre le joueur et son moniteur. Il est important, car les données quantitatives standardisées permettent de suivre, match après match, le parcours du joueur, ses progrès accomplis ou restant à accomplir. Il est important de cibler les paramètres à observer en fonction des besoins de chaque joueur. Il est possible d'observer presque tout afin d'en retirer des pistes de travail.

Ce module vient en complément du module CS 2.2.1 "L'encadrement complet des joueurs ou des joueuses et le travail en équipe".

La façon de réaliser un briefing et/ou un débriefing constructif et formatif est également abordée dans ce module.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de ce module, le candidat sera capable d'utiliser les grilles d'observation de match afin d'amener le joueur à son auto analyse.

Méthodologie et type d'enseignement

- Exposé théorique
- Mise en situation

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Champs : savoir-faire didactiques
- Type : sommative
- Forme : pratique
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 50 pts sur les 400, soit 12.50 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoir-faire didactiques : 50 pts sur 500, soit 10 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 50 pts sur 1000, soit 5 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 2h00 de cours théorique et pratique
 - 3h00 d'examens pratiques

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats
- Ordinateur et matériel de projection
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" au minimum *et/ou*
- Etre détenteur du diplôme d'expert pédagogique AFT *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la formation des moniteurs de tennis
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

CURSUS DE FORMATION DU "MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR" : FORMER ET CONSOLIDER LES BASES DE LA PERFORMANCE
Thématique 4 : Cadre institutionnel et législatif
Compétences spécifiques de la Thématique 1
<p>Maîtriser les techniques et les attitudes qui permettent de réagir en cas d'accident grave</p> <p>Maîtriser l'approche globale d'un accident et d'une victime inanimée qui respire encore ou ne respire plus</p> <p>Etre capable de passer un appel téléphonique complet et adapté aux services de secours</p> <p>Prendre en charge une victime et lui prodiguer les premiers soins nécessaires (mise en PLS, la réanimation cardio-respiratoire, l'utilisation d'un défibrillateur)</p> <p>Connaître les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure</p>
Pondération de l'évaluation de la thématique 4 dans le cursus de formation "Moniteur Sportif Educateur" (%)
5
Nombre et intitulé des Modules / Unités d'enseignement identifiables
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les premiers soins : réanimation cardio-respiratoire et défibrillation 2. Traumatologie du tennis. Entre prévention et premiers soins sur le court (première partie)

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Module 1 : Premiers soins. Réanimation cardio-respiratoire et défibrillation

Nicolas BENOIT, Centre d'Aide à la performance sportive (CAPS), UCL
nicolas.benoit@uclouvain.be

Michel COLMANT, Service "Formation de cadres sportifs", Adeps michel.colmant@cfwb.be

Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration Générale d'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport, Direction Générale du Sport (Adeps), Service "Formation de cadres sportifs"
adeps.formatiodecadres@cfwb.be

Résumé

Les accidents sont légion dans la pratique sportive. Deux modules de formation, qui s'étendent sur deux niveaux de formation (MSI et MSeD), ont pour vocation de former les moniteurs sportifs à réagir face aux situations d'accident, d'éviter le "suraccident" et de traiter correctement les victimes. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, quelques notions de prise en charge des victimes pour des situations bénignes ou dans l'attente de l'arrivée des services de secours seront envisagées.

Au niveau des cours généraux, cette "double" unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau "Moniteur Sportif Initiateur – MSI" et du niveau "Moniteur Sportif Educateur – MSeD". Cette organisation permet aux candidats "Moniteur Sportif Initiateur" de s'informer plus avant.

Cette double unité de formation est complétée obligatoirement par une formation pratique aux "manipulations de base des moyens et des outils de RCP, en ce compris l'utilisation de DEA". La formation pratique sera dispensée dans le cadre des cours spécifiques du niveau "Moniteur Sportif Educateur" de chaque opérateur de la formation (6h de cours pratiques).

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation pratique qui se réfèrera explicitement aux contenus de cours de la formation théorique, le candidat "Moniteur Educateur Tennis" devra maîtriser les techniques et les attitudes qui permettent de réagir en cas d'accident "grave".

Le candidat "Moniteur Educateur Tennis" maîtrisera l'approche globale d'un accident et d'une victime inanimée qui respire encore ou ne respire plus. Il sera capable de passer un appel téléphonique complet et adapté aux services de secours. Il prendra en charge la victime et lui prodiguera les premiers soins nécessaires, notamment en apprenant la mise PLS, la réanimation cardio-respiratoire, l'utilisation d'un défibrillateur, ...

Méthodologie et type d'enseignement

- Mise en situation
- Exercices pratiques participatifs (mise en situation; scénario, ...)
- Séance "questions-réponses"

Supports de cours

- Syllabus
- Vidéos
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation (la grille d'évaluation critériée est annexée au cahier des charges)

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : pratique
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 40 pts sur les 50, soit 80 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoirs : 40 pts sur 400, soit 10 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 40 pts sur 1000, soit 4 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 6h00 de cours pratiques et de rappels des notions théoriques abordées dans le module "Premiers soins : accidents graves" des cours généraux du niveau "Moniteur Sportif Educateur"
 - 15 minutes d'évaluation pratique

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 12 candidats
- 2 mannequins de réanimation adulte pour maximum 8 candidats
- 2 défibrillateurs d'entraînement par mannequin
- 1 tapis de sol par mannequin
- Masque de protection pour le BâB (min 1 masque par mannequin, idéalement 1 masque par candidat)
- Lingettes désinfectantes en suffisance
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être agréés par le service de la formation de cadres de la Direction Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Brevet de formateur en premiers soins ou en premiers secours reconnu par une instance compétente (Organisme agréé par le Ministre SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, voir www.emploi.belgique.be, Croix rouge, Sesa, LFBS, ...)
- Etre détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique, du certificat universitaire "psychologie de la performance sportive" ou équivalent agréé, *et/ou*
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du secourisme, du secourisme d'entreprise, du sauvetage, des aides médicales d'urgence, ...

Titres et qualifications donnant une dispense de plein droit, tant des modules théoriques des deux niveaux de formation, que du module pratique du niveau "Moniteur Educateur Tennis"

- Les titulaires du BSSA ou du BBSA datant de moins de trois ans. Au-delà, le candidat doit faire la preuve d'un recyclage.
- Les titulaires d'un brevet de secourisme Croix-Rouge (pas le BEPS !) datant de moins de trois ans. Au-delà, le candidat doit faire la preuve d'un recyclage.
- Les titulaires d'un brevet de secourisme en entreprise, datant de moins de trois ans. Au-delà, le candidat doit faire la preuve d'un recyclage.
- Les médecins en fonction.
- Le personnel hospitalier (infirmiers et kiné en fonction) des services d'urgence, de soins intensifs et réanimation.
- Les ambulanciers et pompiers (en ordre de recyclage).
- Toute personne qui peut justifier, preuve écrite à l'appui, d'une formation en RCP et DEA reconnue par le Ministère de l'Emploi et du Travail et datant de moins de trois ans (liste sur le site web <http://www.emploi.belgique.be/erkenningenDefault.aspx?id=5038>).

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Module 2 : La traumatologie du tennis : entre prévention et premiers soins sur le terrain (première partie)

Michaël DERMIENCE, Association Francophone de Tennis, Service "Formation de cadres"
michael.dermience@aftnet.be

Fabien BERTRAND, Association Francophone de Tennis, Service "Médico-sportif"
physiquefabien.bertrand@aftnet.be

Résumé

Ce module de formation est en lien direct avec les modules des cours généraux CG 2.4.2 "Prévention des blessures du geste sportif" et CG 3.4.2 "Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives". La réflexion va donc du général au spécifique. Ce cours est constitué de deux parties. Une partie est développée dans le cadre de la formation "Moniteur Educateur Tennis" et la deuxième partie dans le cadre de la formation "Moniteur Entraîneur Tennis".

Le tennis, qu'il soit pratiqué par des joueurs de haut niveau ou plus modestement à un degré amateur, génère de temps en temps des blessures. Afin d'agir efficacement de manière préventive, le moniteur de tennis doit d'abord être capable d'identifier les facteurs qui pourraient prédisposer ou déclencher la lésion. Ensuite, il pourra, le cas échéant, proposer une action sur ces différents facteurs de risque, ce qui devrait réduire l'incidence et/ou la sévérité des blessures.

Dans ce module, les différents facteurs de risque de blessure communs à une majorité de sports sont décrits. Le "Moniteur Educateur Tennis" pourra donc transposer à sa propre discipline les éléments les plus importants et proposer une action à visée préventive.

Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA)

Au terme de cette unité de formation, le "Moniteur Educateur Tennis" connaîtra les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure.

Méthodologie et type d'enseignement

- Cours pratique

Supports de cours

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Forme, mode de diffusion et de transmission

- Syllabus téléchargeable sur le site www.aftnet.be dans la section "Formation et enseignement"

Modalités d'évaluation

- Champs : savoirs, connaissances
- Type : sommative
- Forme : théorique écrite
- Pondération :
 - Par rapport à la thématique : 10 pts sur les 50, soit 20 % de la thématique
 - Par rapport au champ des savoirs : 10 pts sur 400, soit 2.5 %
 - Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 10 pts sur 1000, soit 1 %

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 100 % de présence obligatoire !
 - 2h00 d'exercices de mise en situation réelle
 - 00h15 d'examen théorique écrit
- En non présentiel :
 - 2h00 d'étude indépendante et autonome

Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 25 candidats
- Paniers de balles (dures, mid, molles)
- Package complet de matériel didactique
- ...

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications/compétences spécifiques. Ils doivent être sélectionnés par la Commission Pédagogique AFT et validés par la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport/AFT) :

- A minima, être détenteur d'un diplôme/d'un titre/d'un certificat d'aptitude pédagogique en sciences de la motricité ou en kinésithérapie, *et/ou*
Qualifications complémentaires : être détenteur du diplôme "Moniteur Educateur Tennis" ou anciennement "Niveau 2" et/ou du diplôme d'expert pédagogique AFT
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation physique
- ...

Titre et/ou qualification donnant lieu à une dispense automatique

F. REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités d'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

1. PRESENTATION DU STAGE

➤ **Résultats d'acquis d'apprentissage**

- ✓ Acquérir une expérience pratique avec des joueurs possédant un bon niveau d'habilité ;
- ✓ Développer la capacité d'application des principes théoriques et méthodologiques vus au cours de la formation (cf. descriptif des modules de formation) ;
- ✓ Renforcer ses compétences professionnelles, acquérir les comportements et les modes de fonctionnement requis par la fonction de "Moniteur Educateur Tennis" ;
- ✓ Exercer la capacité d'analyse critique du candidat ;
- ✓ Se développer au sein d'une équipe de moniteurs et d'un club.

➤ **Public cible**

- ✓ Pratiquants d'un bon niveau d'habilité (étapes 4 et/ou 5 des cinq étapes de l'apprentissage) de tout âge ;
- ✓ Formes des cours et spécificités du public :
 - ❖ Groupes d'enfants de moins de 9 ans ;
 - ❖ Groupes de garçons entre 10 et 16 ans ;
 - ❖ Groupes de filles entre 10 et 16 ans ;
 - ❖ Leçons individuelles.

➤ **Cadre d'intervention**

- ✓ Clubs et/ou écoles de tennis (cycle de cours) et/ou
- ✓ Centre de formation AFT (stage lors des formations).

➤ **Encadrement du stage**

- ✓ Un maître de stage (sauf possibilité 2 expliquée ci-dessous) :
 - ❖ Il doit être "Educateur expert pédagogique" ;
 - ❖ Il doit assurer la communication régulière avec les chargés de mission de l'opérateur ou de la DG Sport ;
 - ❖ Il doit encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance et d'évaluation et assurer ses tâches administratives dans les meilleurs délais ;
 - ❖ Il doit régulièrement faire un état de la situation avec le stagiaire.
- ✓ Un chargé de mission effectuera au moins une visite de contrôle sur la durée du stage.

➤ **Charge théorique de travail**

✓ Possibilité 1 :

Le stage s'effectue dans un club avec un "Educateur expert pédagogique" qui accepte d'être maître de stage. Dans ce cadre, le candidat doit prêter 120h dans le club.

❖ En présentiel (séances) :

- 120h

❖ En non présentiel (préparation de leçon, gestion du dossier de stage, ...) :

- 40h

❖ Etalement des séances :

- 4h x 30 semaines (cycle de cours hiver + printemps) ou
- 6h x 20 semaines (cycle hiver)

✓ Possibilité 2 :

Le stage s'effectue dans un club sans maître de stage.

Dans ce cadre, le candidat doit prêter 80h dans le club (avec la visite de chargés de mission) et 40h lors d'une semaine de formation "Moniteur Initiateur Tennis" au Centre de formation AFT.

❖ En présentiel (séances) :

- 120h (80h + 40h)

❖ En non présentiel (préparation de leçon, gestion du dossier de stage, ...) :

- 40h

❖ Etalement des séances :

- 4h x 20 semaines (cycle hiver) + 40h (en juillet ou en août)

2. ECHEANCIER ET CONSEQUENCES D'UN NON-RESPECT

➤ **Transmission au candidat du dossier de stage**

- ✓ Le dossier de stage est transmis en même temps que la notification de réussite du module CS 2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques".

➤ **Délai d'accomplissement du stage**

- ✓ Le stage doit être accompli dans sa totalité (dépôt du rapport et du cahier de stage) dans un délai de deux ans (730 jours) prenant cours à la notification de réussite du module CS 2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques".
- ✓ Conséquences d'un non-respect : annulation complète de la formation.

➤ **Dépôt de la convention de stage**

- ✓ Le stage peut débuter uniquement après le dépôt de la "convention de stage" signée par le maître de stage, le candidat et le responsable de la Formation de cadres AFT.
- ✓ Cette convention doit être "déposée" par le candidat au secrétariat de l'opérateur au plus tard quinze jours avant le début du stage.

- ✓ Si aucune convention n'est déposée, le stage ne sera pas reconnu et ne pourra donc pas être évalué.

➤ **Étalement du stage**

- ✓ Le stage doit impérativement s'étaler sur un minimum de vingt semaines faisant partie d'un même cycle de cours (soit hiver 1, soit hiver 2 et printemps 1).
- ✓ Conséquences d'un non-respect : annulation complète du stage.

➤ **Dépôt du cahier et du rapport du stage**

- ✓ Au plus tard soixante jours après le dernier jour du stage.
- ✓ Conséquences d'un non-respect : 2 points seront retirés à la note finale du stage. Si le cahier et le rapport de stage ne sont pas "déposés" dans un délai de cent vingt jours après le dernier jour du stage, le stage est considéré comme nul et doit être recommencé dans sa totalité.

3. DOSSIER DE STAGE

➤ **Cahier de stage**

- ✓ Objectifs :
 - ❖ Accompagner le stagiaire ;
 - ❖ Préciser les objectifs et rôles de chacun (stagiaire, maître de stage, chargé de mission) ;
 - ❖ Définir et expliquer les modalités d'évaluation.
- ✓ Le cahier de stage comprend :
 - ❖ La fiche signalétique du stage et des intervenants :
 - Maître de stage ;
 - Structure accueillante ;
 - Candidat.
 - ❖ Le règlement du stage ;
 - ❖ Le code de bonne conduite ;
 - ❖ Les modalités d'évaluation :
 - Du stage ;
 - Du rapport du stage ;
 - Du cahier de stage.
 - ❖ Les grilles d'évaluation pour le maître de stage ;
 - ❖ Une convention de stage ;
 - ❖ Une attestation de fin de stage ;
 - ❖ Les préparations des leçons.

➤ **Rapport de stage**

- ✓ Description et objectifs :

Le rapport de stage est un travail personnel visant à faire un bilan sur les expériences vécues.

Les objectifs de ce rapport sont :

- ❖ Présenter le club d'accueil (description, évolution, ambition, ...)
 - ❖ Expliquer les tâches réalisées par le stagiaire ;
 - ❖ Réaliser un bilan de ces tâches en mettant en avant les points forts et les points faibles rencontrés au cours du stage ;
 - ❖ Mettre en évidence les apports "personnels" et "professionnels" du stage.
- ✓ Echancier et modalités de communication :
- ❖ Le rapport du stage doit être envoyé (format papier **et** numérique) dans un délai de soixante jours après le dernier jour du stage au secrétariat de l'opérateur.
- ✓ Conséquences d'un non-respect de l'échéancier :
- ❖ 2 points seront retirés à la note finale de l'évaluation du rapport de stage ;
 - ❖ Si un délai de cent vingt jours après le dernier jour du stage est atteint, le stage est considéré comme nul et doit être recommencé dans sa totalité.
- ✓ Plan rédactionnel du rapport de stage :
- ❖ Couverture et page de garde ;
 - ❖ Remerciements éventuels ;
 - ❖ Table des matières ;
 - ❖ Présentation du club et de son contexte ;
 - ❖ Tâches réalisées;
 - ❖ Evaluation du maître de stage (présentation, points forts, points faibles) ;
 - ❖ Expérience professionnelle ;
 - ❖ Vécu personnel ;
 - ❖ Conclusion ;
 - ❖ Lexique des termes utilisés.
- ✓ Exigences de mise en forme :
- ❖ Le rapport doit contenir entre 4 et 10 pages (sans compter la couverture, le dos, la table des matières, le lexique, la bibliographie éventuelle, les annexes éventuelles).
 - ❖ Le rapport de stage doit respecter les règles :
 - Du plan rédactionnel ;
 - De dactylographie (police : Calibri 11) ;
 - De numérotation des chapitres et des sections ;
 - Des notes infrapaginales ;
 - De citations d'auteurs ;
 - De déontologie en matière d'emprunts de sources.

Le rapport peut contenir des annexes et des illustrations (photos, schémas, ...), mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1 pour 3.

4. EVALUATION DU STAGE

➤ **Champ**

Savoir-faire méthodologiques

➤ **Type**

Sommative

➤ **Forme**

Ecrite (30 pts pour le rapport et le dossier) et pratique (170 pts pour les leçons)

➤ **Pondération :**

✓ Par rapport à la thématique : 200 pts sur les 500, soit 40 % de la thématique

✓ Par rapport au champ des savoir-faire didactiques : 200 pts sur 500, soit 40 %

✓ Par rapport à l'ensemble des évaluations de la formation : 200 pts sur 1000, soit 20 %

G. REFERENTIEL "EVALUATION" : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 5 (les modalités d'évaluation).

1. REPARTITION DES POINTS PAR THEMATIQUES

THEMATIQUE	TITRE MODULE	PONDERATION DE L'EVALUATION DANS LA THEMATIQUE	PONDERATION DE L'EVALUATION DANS LE CURSUS DE FORMATION
CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF	LES BASES DU JUGE-ARBITRAGE	50 %	5 %
	COMPETITIONS INTERNATIONALES POUR JEUNES	50 %	
DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE	L'ENCADREMENT DES JOUEURS ET JOUEUSES ET LE TRAVAIL EN EQUIPE	10 %	50 %
	PRINCIPES METHODOLOGIQUES DU PERFECTIONNEMENT AU TENNIS. ASPECTS THEORIQUES	10 %	
	PRINCIPES METHODOLOGIQUES DU PERFECTIONNEMENT AU TENNIS. ASPECTS PRATIQUES	40 %	
	STAGE DIDACTIQUE	40 %	
FACTEURS DETERMINANTS DE L'ACTIVITE ET DE LA PERFORMANCE	ANALYSE DE BASE DU MOUVEMENT ET DU GESTE TENNISISTIQUE LIE A LA TACTIQUE	50 %	40 %
	LA TACTIQUE DU DOUBLE	12.50 %	
	LES BASES DE LA PREPARATION PHYSIQUE SPECIFIQUE AU TENNIS	25 %	
	ASPECTS PSYCHO-EMOTIONNEL ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA PERFORMANCE AU TENNIS	0 %	
	LA DETECTION DU TALENT AU TENNIS	0 %	
	LES OUTILS DE BASE DE L'OBSERVATION DE LA PERFORMANCE EN COMPETITION AU TENNIS	12.50 %	
ASPECTS SECURITAIRES ET PREVENTIFS	LES PREMIERS SOINS : REANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE ET DEFIBRILLATION	80 %	5 %
	TRAUMATOLOGIE DU TENNIS : ENTRE PREVENTION ET PREMIERS SOINS SUR LE COURT	20 %	

Remarque : en cas de dispense de plein droit, la pondération des modules est réalisée au prorata des modules à présenter au sein de la (des) thématique(s).

2. CHAMPS, TYPES, FORMES ET PONDERATION DES EVALUATIONS

Champ d'évaluation		Type d'évaluation		Forme d'évaluation		Nombre d'épreuves	
Définition	Pondé	Définition	Pondé	Définition	Pondé	Définition	Pondé
Savoir-faire physiques, techniques, tactiques	100/1000 pts 10 %	Evaluation sommative	100 pts 100 %	Epreuve pratique	100 pts 100 %	Epreuve pratique 1	100 pts 100 %
Savoirs, connaissances	400/1000 pts 40 %	Evaluation sommative	400 pts 100 %	Epreuve écrite	400 pts 100 %	Epreuve écrite 1	400 pts 100 %
Savoir-faire méthodologiques, didactiques, pédagogiques	500/1000 pts 50 %	Evaluation sommative	500 pts 100 %	Epreuve pratique 1	300 pts 60 %	Leçons tennis	200 pts 66 %
				Formation didactique		Scouting et (dé)briefing	50 pts 16,50 %
						Leçons prépa physique	50 pts 16.50 %
				Epreuves pratiques 2	200 pts 40 %	Leçons	170 pts
						Rapport	15 pts
Stage		Dossier	15 pts				

Remarque : en cas de dispense de plein droit, la pondération des modules est réalisée au prorata des modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

3. CHRONOLOGIE, CONDITIONS D'ACCES ET DELAIS D'ORGANISATION DES EVALUATIONS

➤ **Savoir-faire techniques :**

Evaluation pratique de distribution (Module CS 2.3.1 "Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique") (100 pts sur 1000)

- ✓ Cette évaluation concerne le champ des "Savoir-faire techniques".
- ✓ Cette évaluation doit avoir lieu dans un délai raisonnable après avoir dispensé le module CS 2.3.1. Au maximum dans les trois mois.
- ✓ Pratique (100 pts sur 1000).
- ✓ Accès à l'évaluation si présence à l'ensemble des modules théoriques.

➤ **Savoirs :**

Evaluation théorique écrite (400 pts sur 1000)

- ✓ Cette évaluation concerne les champs "Savoirs, connaissances".
- ✓ Cette évaluation doit avoir lieu dans un délai raisonnable après avoir dispensé l'ensemble des modules théoriques. Au maximum dans les quatre mois.

➤ **Savoir-faire didactiques :**

Evaluation pratique didactique (300 pts sur 1000)

- ✓ Cette évaluation reprend :
 - ❖ 200 points pour les leçons du module CS 2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques"
 - ❖ 50 points pour les leçons du module CS 2.3.3 "Les bases de la préparation physique spécifique au tennis"
 - ❖ 50 points pour les analyses de match et (dé)briefing du module CS 2.3.6 "Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis"
- ✓ Cette évaluation concerne les champs "Savoir-faire didactiques".
- ✓ Accès à l'évaluation si présence à l'ensemble des modules théoriques.

Evaluation du stage (200 pts sur 1000)

- ✓ Cette évaluation reprend 170 points pour les leçons et 30 points pour le dossier (15 points) et le rapport de stage (15 points)
- ✓ Cette évaluation concerne les champs "Savoir-faire didactiques".
- ✓ Accès à cette évaluation à condition d'avoir réussi l'ensemble des évaluations (évaluation pratique de distribution + évaluation théorique écrite et évaluation pratique didactique)

4. EXIGENCES DES EVALUATIONS

➤ **Savoir-faire techniques :**

Evaluation de distribution (module CS 2.3.1 "Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique") (100 pts sur 1000)

- ✓ Objectifs et contenu :
 - ❖ Le candidat démontre sa technique personnelle de distribution à l'échange avec un autre candidat et au panier.
- ✓ Exigences :
 - ❖ Le candidat doit échanger avec précision, régularité, maîtrise des effets, de la vitesse et des trajectoires.
 - ❖ Cette partie est évaluée sur 100 points sur les 1000 points que représente l'ensemble des évaluations : 50 % pour la distribution à l'échange et 50 % pour la distribution au panier.
 - ❖ Exigences minimales de réussite : 50 % au total et 50% pour chaque coup.
 - ❖ En cas de non-satisfaction :
 - Si le candidat n'obtient pas 50 % au total de l'évaluation, il doit représenter l'ensemble de l'évaluation en seconde session la même année de formation ;
 - Si le candidat obtient 50 % au total de l'évaluation, il ne doit représenter que les parties pour lesquelles il n'a pas obtenu 50 %.
 - ❖ Le candidat doit représenter son évaluation en deuxième session la même année de formation et n'a pas accès au stage didactique.
 - ❖ En cas de nouvelle non-satisfaction en seconde session, le candidat est refusé.
 - ❖ La réussite de cette évaluation reste acquise pendant deux ans maximum. Passé ce délai, la formation doit être recommencée depuis le début.

➤ **Savoirs :**

Evaluation écrite (400 pts sur 1000)

✓ Objectifs et contenu :

- ❖ Juger le niveau de maîtrise du candidat dans l'appréhension des objectifs et des finalités des modules.
- ❖ CS 2.1.1 "Les bases du juge-arbitrage", CS 2.1.2 "Les compétitions internationales pour jeunes", CS 2.2.1 "Encadrement complet des joueurs et joueuses et le travail en équipe", CS 2.2.2 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects théoriques", CS 2.3.1 "Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique", CS 2.3.2 "La tactique du double", CS 2.3.3 "Les bases de la préparation physique spécifique", CS 2.4.1 "Les premiers soins : réanimation cardio-respiratoire et défibrillation", CS 2.4.2 "Traumatologie du tennis. Entre prévention et premiers soins sur le court".
- ❖ Résultats d'acquis d'apprentissage évalués : cf. "Descriptif des modules de formation".
- ❖ Exigences minimales de réussite : 50 % au total du champ et 50 % dans chaque module.
- ❖ En cas de non-satisfaction :
 - Si le candidat n'obtient pas 50 % au total du champ, il doit représenter l'ensemble des modules en seconde session ;
 - Si le candidat obtient 50 % au total du champ, il ne doit représenter en seconde session que les modules pour lesquels il n'a pas obtenu 50 %.
- ❖ Le candidat doit représenter son évaluation en deuxième session la même année de formation et n'a pas accès au stage didactique.
- ❖ En cas de nouvelle non-satisfaction en seconde session, le candidat est refusé
- ❖ La réussite de cette évaluation reste acquise pendant deux ans maximum. Passé ce délai, la formation doit être recommencée depuis le début.

➤ **Savoir-faire didactiques :**

Evaluation des séquences (CS 2.2.3 "Principes méthodologiques du perfectionnement au tennis. Aspects pratiques") (200 pts sur 1000)

✓ Objectifs et contenu :

- ❖ Juger le niveau de maîtrise du candidat dans :
 - L'appréhension des objectifs et des finalités du module (cf. descriptif des modules de formation) ;
 - L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation ;
 - L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables pour prendre en charge de façon autonome, adéquate et efficace en termes d'apprentissage du public cible.
- ❖ Résultats d'acquis d'apprentissage évalués : cf. "Descriptif des modules de formation".

✓ Exigences :

- ❖ Cette partie est évaluée sur 200 points.
- ❖ Le candidat est évalué sur neuf leçons (minimum) tant collectives qu'individuelles.
- ❖ Chaque leçon compte pour 30 pts, ce qui fait un total de 270 pts qui est ramené sur 200 pts.
- ❖ Les évaluateurs utilisent les grilles d'évaluation qui sont mises à leur disposition. "Eval. CS 2.2.3"
- ❖ Exigences minimales de réussite : 50 % au total des neuf leçons.
- ❖ Si le candidat n'obtient pas 50 % à cette évaluation, il doit présenter un examen en deuxième session la même année et n'a pas accès au stage didactique.
- ❖ En cas de nouvel échec lors de la deuxième session, le candidat est refusé.
- ❖ La réussite de cette évaluation reste acquise pendant deux ans maximum à dater de la signification de la réussite. Passé ce délai, la formation doit être recommencée depuis le début.

Evaluation du scouting/débriefing (CS 2.3.6 Les outils de base de l'observation de la performance en compétition au tennis) (50 pts sur 1000)

✓ Objectifs et contenu :

- ❖ Juger le niveau de maîtrise du candidat dans :
 - L'appréhension des objectifs et des finalités du module (cf. descriptif des modules de formation) ;
 - L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation.
- ❖ Résultats d'acquis d'apprentissage évalués : cf. "Descriptif des modules de formation".
- ❖ Le candidat doit, lors d'un match, remplir des grilles d'observation et débriefer le joueur en se servant de cette grille.

✓ Exigences :

- ❖ Cette partie est évaluée sur 50 points
- ❖ Exigences minimales de réussite : 50 %.
- ❖ En cas de non-satisfaction, le candidat doit représenter son évaluation en deuxième session la même année de formation lors d'une compétition officielle AFT et n'a pas accès au stage.
- ❖ En cas de nouvelle non-satisfaction, le candidat est refusé.
- ❖ La réussite de cette évaluation reste acquise pendant deux ans maximum à dater de la signification de la réussite. Passé ce délai, la formation doit être recommencée depuis le début.

Evaluation des leçons du stage (170 pts sur 1000)

✓ Objectifs et contenu :

- ❖ Cf. Descriptif du stage
- ❖ En cours de stage, pour chacun des publics cibles concernés, le maître de stage évalue trois leçons. Une évaluation pour chaque groupe à la fin du premier tiers du stage, une deuxième évaluation pour chaque groupe à la fin du deuxième tiers du stage et une troisième évaluation pour chaque groupe à la fin du stage.
- ❖ Le maître de stage et/ou le chargé de mission présent(s) le jour de l'évaluation utilise(nt) la grille d'évaluation qui est mise à sa (leur) disposition par l'opérateur dans le cahier de stage. "Eval. CS 2.2.4"
- ❖ Chaque leçon est évaluée sur 30 points, soit un total de 360 points si quatre publics, de 270 points si trois publics et de 180 points si deux publics, ramenés sur 170 points.

✓ Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non-satisfaction :

- ❖ Le candidat doit obtenir 50 % au total des leçons.
- ❖ Si le candidat n'obtient pas 50 %, il doit effectuer un stage de guidance dans les deux ans qui suivent la signification de son échec, lors d'une formation didactique organisée par l'AFT.
- ❖ En cas de nouvelle non-satisfaction, le candidat est refusé.

Evaluation du rapport et dossier du stage (30 pts sur 1000)

- ✓ Cette évaluation est effectuée sur 50 points (20 + 30), puis ramenée sur 30 points (15 + 15).

/30 pts										
RAPPORT DE STAGE						DOSSIER DE STAGE				
/15 pts						/15 pts				
Capacité à présenter l'environnement	Capacité à analyser les expériences vécues	Capacité à conclure le travail	Capacité à présenter un travail écrit	TOTAL	TOTAL	Propreté et soin	Complet	Qualité des préparations	TOTAL	TOTAL
/2	/8	/6	/4	/20	/15	/5	/5	/20	/30	/15

✓ Exigences minimales de réussite et conséquences d'une non-satisfaction :

- ❖ Le candidat doit obtenir 50 %.
- ❖ En cas de non-satisfaction, le candidat doit remettre son rapport et son cahier de stage dans un délai de soixante jours après réception de la cote d'évaluation.
- ❖ En cas de nouvelle non-satisfaction, le candidat doit recommencer son stage.

5. PUBLICITE DES REFUS AUX EVALUATIONS

Information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec, absences, ...) par voie officielle écrite (électronique ou non).

6. MODALITES LORS D'ABSENCES, D'ARRIVEES TARDIVES OU DE DEPARTS PREMATURES AUX EVALUATIONS

➤ Absences

- ✓ Si l'absence n'est pas avertie et justifiée :
 - ❖ Le candidat est considéré comme absent.
 - ❖ Tout candidat considéré comme absent est automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
 - ❖ S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il est refusé.
- ✓ Si l'absence est avertie et justifiée :
 - ❖ Pour l'évaluation écrite :
 - Il doit représenter son évaluation de première session lors de la deuxième session.
 - Si c'est la deuxième session, une nouvelle date est fixée par l'opérateur de la formation.
 - Un seul report est possible.
 - ❖ Evaluation pratique :
 - Une autre date est fixée par l'opérateur de la formation.
 - Un seul report est possible.
- ✓ Légitimité du motif :
 - ❖ La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès de parent proche, attestation de l'employeur, attestation d'une fédération sportive indiquant le motif de l'absence...).
- ✓ Personnes de contact à prévenir et délai :
 - ❖ Le responsable et le secrétariat de l'opérateur ;
 - ❖ Dans les quarante-huit heures qui suivent l'absence.
- ✓ Forme de la communication :
 - ❖ Par courriel exclusivement.

➤ Arrivées tardives

- ✓ La tolérance concernant la durée du retard et le motif du retard sont à considérer au cas par cas par le jury d'examen du jour ou le personnel en charge de la surveillance.
- ✓ En cas de non-acceptation, le candidat est considéré comme absent.
- ✓ En outre, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verrait irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.

- ✓ Si le candidat est admis à présenter son évaluation, son arrivée tardive ne lui donne pas automatiquement le droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.

➤ **Départs prématurés**

Sauf en cas de dispense, toutes les évaluations doivent être présentées dans leur intégralité.

- ✓ Si le départ anticipé n'est pas averti et pas justifié, cela est considéré comme un abandon. Le candidat est refusé.

- ✓ Si le départ anticipé est averti et justifié :

❖ Evaluation écrite :

- Le candidat doit répondre à la partie non remplie de son évaluation lors de la deuxième session (les questions posées concernent les mêmes modules mais sont différentes).
- Si c'est la deuxième session, une nouvelle date est fixée par le responsable de l'opérateur de la formation.

❖ Evaluation pratique :

- Test pratique technique de distribution CS 2.3.1 "Analyse de base du mouvement et du geste tennistique lié à la tactique":
- Le candidat doit représenter son évaluation dans son intégralité, à une autre date qui est proposée par le responsable de l'opérateur de la formation.
- Semaine didactique et stage didactique :

La situation est évaluée au cas par cas par la Commission Pédagogique Mixte, en tenant compte des paramètres comme : moment du départ, points obtenus jusque-là, ...

❖ Légitimité du motif :

- La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès de parent proche, attestation de l'employeur, attestation d'une fédération sportive indiquant le motif de l'absence, ...).

7. NOMBRE DE SESSIONS D'EVALUATION

➤ **L'évaluation des savoirs, des connaissances**

- ✓ Deux sessions

➤ **L'évaluation des savoirs physiques, techniques, tactiques**

- ✓ Deux sessions

➤ **L'évaluation des savoir-faire didactiques, méthodologiques, pédagogiques**

- ✓ Première partie : formation didactique (deux sessions)
- ✓ Deuxième partie : stage didactique (deux sessions)

8. ACCES AUX EVALUATIONS

100 % de présence aux modules de formation.

9. MODALITES LORS D'ABSENCES OU D'ARRIVEES TARDIVES AUX MODULES DE FORMATION

➤ Présences

- ✓ Pourcentage de présence active/passive :
 - ❖ 100 % de présence.
 - ❖ 100 % de présence active aux différents modules pratiques.
- ✓ Les présences ainsi que leur nature (active/passive) sont prises au début de chaque module.

➤ Arrivées tardives

- ✓ Modules de la formation :
 - ❖ 2 points sont retirés à l'évaluation du module concernée.
 - ❖ Si un candidat arrive en retard à plus d'un module, il est refusé. Dans ce cas, aucun remboursement du droit d'inscription n'est possible.

➤ Absence à un ou des modules

- ✓ Modules de la formation :
 - ❖ Si l'absence n'est pas avertie et justifiée, le candidat est refusé.
 - ❖ Si l'absence est avertie et justifiée, il n'y a pas de sanction mais le candidat doit assumer et de façon autonome la récupération de son "retard".
 - ❖ Cependant, si l'absence justifiée est supérieure à 35 % du total des modules (cf. charge théorique de travail en présentiel), le candidat doit recommencer sa formation l'année de formation suivante, en étant dispensé des modules auxquels il a participé et sans repayer de droit d'inscription. Passé ce délai, le candidat est refusé.
- ✓ Légitimé du motif :
 - ❖ Certificat médical ;
 - ❖ Décès dans la famille ;
 - ❖ Autre cas jugé comme cas unique.
- ✓ Personnes de contact à prévenir et délai :
 - ❖ Le responsable **et** le secrétariat de l'opérateur ;
 - ❖ Dans les quarante-huit heures qui suivent l'absence.
- ✓ Forme de la communication :
 - ❖ Par courriel exclusivement.

10. CONSTITUTION DU JURY

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les niveaux de connaissances minimales à atteindre par les candidats et ce, afin de respecter notamment les mêmes exigences d'évaluation.

Composition minimale : deux personnes. En fonction de l'épreuve, le jury peut être composé :

- Du responsable des formations AFT avec voix délibérative et/ou
- De chargés de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative et/ou
- D'un membre désigné par l'AFT et avec voix délibérative ou
- Du maître de stage et/ou
- Du Conseiller Pédagogique de la DG Sport ou de son représentant (adjoint) et avec voix délibérative et/ou
- D'un ou plusieurs experts désignés par la Commission Pédagogique Mixte et avec voix délibérative et/ou
- De chargé(s) de mission de la DG Sport.

Les membres de la Commission Pédagogique Mixte assistent de droit aux examens.

11. DECISIONS ET DELIBERATIONS DU JURY D'EVALUATION

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra être question du représentant du service Formation de cadres de la DG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération, ...

Un secrétaire représentant l'opérateur de la formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un procès-verbal (PV) de délibération.

Chaque candidat remplissant les conditions d'accès aux évaluations et inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à la DG Sport en même temps que les résultats des évaluations.

12. MOTIVATION DU RESULTAT EN DELIBERATION

Tout résultat de session est motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation (voir phrase de délibération en infra).

Phrases de délibération :

➤ Réussite de plein droit en première session car :

- ✓ Au moins 50 % au total et 50 % à chaque épreuve d'évaluation. **Code R1.1**
- ✓ Au moins 50 % au total et 60 % à chaque champ malgré un seul échec à un module. **Code R1.2**

➤ **Ajournement en deuxième session car :**

- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoirs est inférieur à 50 %. **Code A1.1**
- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoirs est supérieur à 50 % mais un ou plusieurs modules sont en échec. **Code A1.2**
- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire méthodologiques est inférieur à 50 %. **Code A.1.3**
- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire méthodologiques est supérieur à 50 % mais un ou plusieurs modules sont en échec. **Code A1.4**
- ✓ L'évaluation des savoir-faire techniques est inférieure à 50 %. **Code A1.5**
- ✓ L'évaluation des savoir-faire technique est supérieure à 50 % mais un ou plusieurs coups sont en échec. **Code A.1.6**
- ✓ Moins de 50 % à l'évaluation des savoir-faire méthodologiques du stage didactique. **Code A.1.7**
- ✓ Moins de 50 % à l'évaluation du rapport et du dossier de stage. **Code A.1.8**
- ✓ Absence ou arrivée tardive non justifiée et avertie à l'évaluation en première session. **Code A1.9**
- ✓ Absences ou arrivées tardives répétées aux évaluations en première session non tolérés même si averties. **Code A1.10**

➤ **Réussite de plein droit en deuxième session car :**

- ✓ Au moins 50 % au total et 50 % à chaque épreuve d'évaluation. **Code R2.1**
- ✓ Après délibération, malgré l'évaluation d'un module inférieure à 50 %. **Code R2.2**

➤ **Refus car ...**

- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoirs est inférieur à 50 % en deuxième session. **Code R3.1**
- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire techniques est inférieur à 50 % en deuxième session. **Code R3.2**
- ✓ Le total de l'évaluation du champ des savoir-faire didactique est inférieur à 50 % en deuxième session. **Code R3.3**
- ✓ Moins de 50 % à l'évaluation en deuxième session des savoir-faire méthodologiques de la formation didactique. **Code R3.4**
- ✓ Moins de 50 % à l'évaluation en deuxième session des savoir-faire méthodologiques du stage didactique. **Code R3.5**
- ✓ Moins de 50 % à l'évaluation en deuxième session des savoir-faire techniques. **Code R3.6**
- ✓ Au moins un module de la formation est en échec en deuxième session. **Code R3.7**
- ✓ Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non justifiée et non avertie à l'évaluation de deuxième session. **Code R3.8**
- ✓ Absences ou arrivées tardives répétées non tolérés aux évaluations en deuxième session même si averties. **Code R3.9**
- ✓ Départ prématuré non toléré, non justifié et non averti à une évaluation. **Code R3.10**
- ✓ Absence non justifiée et non avertie à un module de la formation. **Code R3.11**

- ✓ Absences ou arrivées tardives répétées aux modules de la formation même si justifiées et averties. **Code R3.12**
- ✓ Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension. **Code R3.12**
- ✓ Abandon de la formation. **Code R3.13**

13. PROCEDURE DE COMMUNICATION DES RESULTATS AUX CANDIDATS

Chaque candidat est informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou courriel) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Un délai de trente jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Cette publicité des résultats contient des appréciations chiffrées, des pourcentages en fonction des pondérations des modules et des thématiques, ...

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

14. RECOURS ET PROCEDURES

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées à l'étudiant et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.

Le candidat pourrait donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne peut emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des examens. Il peut solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne peut se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats de l'évaluation à chaque candidat, une référence au cahier des charges est notifiée.

Les candidats disposent d'un délai de cinq jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport et opérateur de la formation) dispose de trente jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision définitive et non contestable au candidat, par lettre recommandée.

Une chambre de recours est composée de quatre personnes avec voix délibérative :

- Un membre de l'AFT consulté pour la rédaction du cahier des charges, siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- Le Directeur Technique de l'opérateur de la formation ou, à défaut, son représentant.
- Un représentant de la Direction Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- Le Conseiller Pédagogique de la Direction générale du Sport ou son représentant.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et à inviter toute personne qu'elle juge utile, afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats, mais aussi tout litige se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours).

H. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger) VAE/VAF

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 6 (conditions de dispenses de modules de formation).

Dans toutes les formations spécifiques, l'accès à la certification ou l'homologation est possible par trois voies :

- Par la formation initiale ;
- Par l'équivalence avec les anciennes formations AFT ;
- Par la valorisation d'acquis d'expériences ou de formations (VAE-VAF).

La VAE-VAF est un système qui permet à la Commission Pédagogique Mixte (CPM) (Direction Générale du sport et représentants AFT) d'accorder d'éventuelles dispenses en fonction des critères sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets et diplômes (belges ou étrangers), ...

Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Les résultats d'acquis de formations ou les résultats d'acquis d'expériences sont comparés aux résultats d'acquis d'apprentissage des différents modules de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

Il est recommandé au demandeur de consulter et de parfaitement appréhender les objectifs, résumé et résultats d'acquis d'apprentissage visés par chaque module pour lequel est sollicitée une dispense. Ces informations sont consultables et téléchargeables sur le site web de l'AFT, sous la rubrique "Formation et enseignement".

Le principe de VAE peut aussi être utilisé pour avoir accès à une formation alors qu'on ne remplit pas les conditions d'admission.

Le candidat doit introduire une demande écrite auprès du secrétariat des formations AFT¹, en remplissant le dossier ad hoc et en y joignant toutes les pièces exigées. Ce dossier est consultable et téléchargeable sur le site web de l'AFT, sous la rubrique "Formation et enseignement". Seule cette procédure est acceptée et aucun dossier incomplet ne sera analysé par la CPM. L'AFT est juste l'intermédiaire et ne peut pas être tenu responsable de la composition du dossier.

¹ Centre de formation AFT
Avenue du Grand Large 4 à 7000 MONS

I. REFERENTIEL "CERTIFICATION" : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (**Les modalités de délivrance et d'homologation des attestations de réussite**).

Pour que les parcours de formation soient homologués/certifiés par l'octroi d'un brevet de la Direction Générale du Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique "Gestion de cours", lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 1^{er} janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil "Gestion de cours" est une application web, gérée par la Direction Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de la Direction Générale du Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont certifiées par l'Administration, un brevet homologué est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.



Evaluation en secourisme



Approche d'une victime inconsciente adulte qui ne respire plus ou ne respire pas correctement, suivie d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec utilisation d'un défibrillateur (DEA)

Compétences :

- Approcher une victime en toute sécurité
- Tester sa conscience
- Se faire aider au besoin
- Contrôler sa respiration
- Appeler ou faire appeler les services de secours + demander un DEA
- Exécuter une RCP adulte en solo
- Utiliser correctement un moyen de protection lors des insufflations
- Utiliser en toute sécurité un DEA en se conformant à ses directives

Date :

Session de cours :

Nom du candidat :

Prénom du candidat :

Fédération / Discipline :

<u>Points</u>	<u>Validité</u>	<u>Items</u>	<u>Remarques / commentaires du jury</u>
1	<input type="radio"/>	Approcher la victime en sécurité + organiser / gérer l'environnement <i>Si pas de danger : s'agenouiller près de la victime</i>	
1	<input type="radio"/>	Tester le niveau de conscience de la victime : <u>Secouer ses épaules délicatement</u>	
1	<input type="radio"/>	<u>L'appeler fermement</u>	

1	<input type="radio"/>	<i>Si la victime est inconsciente :</i> <u>Appeler à l'aide (ou se faire aider)</u>	
1 1 1	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Ouvrir les voies respiratoires de la victime : <u>2 doigts sous le menton</u> <u>Tranchant de la main sur le front</u> <u>Basculer délicatement la tête en arrière</u>	
1 1 1	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Contrôler sa respiration (maximum 10'') en <u>maintenant les VR ouvertes</u> <u>Voir</u> <u>Ecouter</u> <u>Sentir</u>	
1 1 1 1 1	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Si la victime ne respire pas ou respire incorrectement, demander à l'aide : <u>D'appeler le 112 *</u> <u>De préciser l'adresse</u> <u>De décrire situation : victime C-R- > réa !</u> <u>D'apporter le défibrillateur</u> <u>De confirmer l'appel</u>	Si oubli d'appel du 112 = échec d'office *
1 1 1 1 3 1 2 1	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> OOO <input type="radio"/> OO <input type="radio"/>	Entamer de suite la RCP : <u>Exécuter des compressions thoraciques :</u> - <u>Mains au milieu du thorax *</u> - <u>Comprimer - relâcher (min 5 cms) *</u> - <u>Fréquence (100 à 120/minute) *</u> - <u>30 x *</u> <u>Exécuter des insufflations</u> - <u>Ouvrir correctement VR</u> - <u>Pincer le nez</u> - <u>Souffler 2 x (Thorax se soulève)</u> - <u>Utiliser un masque de protection lors du b-à-b</u>	Si les compressions tho- raciques sont incorrectes = échec d'office *

1	<input type="radio"/>	Lors de la réception du DEA : <u>Arrêter immédiatement la RCP et utiliser le DEA</u> <i>Allumer DEA > bouton « ON » (vert)*</i>	Si non-respect de la chronologie ou utilisation non sécurisée du DEA = échec d'office *
2	<input type="radio"/>	Suivre chronologiquement les instructions du DEA : <u>« Placer les électrodes sur la poitrine nue du patient »</u> <i>Selon dessin s/électrodes*</i>	
1	<input type="radio"/>	<u>« Brancher le connecteur »</u>	Si non respect de la chronologie ou utilisation non sécurisée du DEA = échec d'office *
1	<input type="radio"/>	<u>« Analyse en cours > ne pas toucher le patient »</u> <i>Attention, écartez-vous ! (s'écarter et contrôler)*</i>	
2	<input type="radio"/>	Délivrer un choc en toute sécurité : (Si) <u>« choc recommandé... appareil en charge »</u> <i>Attention, écartez-vous, je vais choquer ! + geste des 2 bras*</i>	Si non respect de la chronologie ou utilisation non sécurisée du DEA = échec d'office *
2	<input type="radio"/>	<u>« Délivrez le choc maintenant »</u> <i>Attention, écartez-vous, je choque ! + geste 1 bras*</i>	
1	<input type="radio"/>	Reprendre la RCP : <u>« Continuez la RCP »</u>	
4	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	Q > quand arrêtez-vous de faire une RCP ? La RCP s'exécute <u>non stop</u> , jusqu'à : - Soit une réaction de la victime ; - Soit la prise en charge par le 112 ; - Soit la relève par un autre secouriste ; - Soit la mise en place et en action du DEA.	
Total :	/40	Conditions de réussite : - obtenir une cote minimale de 30/40 - réussir tous les items en grisé * * en cas d'échec, les candidats disposent d'un temps de réentraînement de 15 minutes et d'une possibilité de représenter le jour même	<u>Résultat :</u> <input type="radio"/> Réussite <input type="radio"/> Echec Signature du jury :